



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Envoyé en préfecture le 04/11/2022
Reçu en préfecture le 04/11/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20221103-CC_ST_150_2022-DE

Affaire suivie par Nadine GROUT
Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité
Tél : 02 32 78 26 05
Mél : pref-drci-intercommunalite@eure.gouv.fr

Référence à rappeler : DCL/NG/2022-62

Évreux, le 21 JUL. 2022

Le Préfet de l'Eure à
Monsieur le président du syndicat de destruction
des ordures ménagères de l'Ouest du département de l'Eure

Objet : Projet de collecte et traitement des biodéchets par le SDOMODE

Par courrier du 13 juin 2022, vous avez appelé mon attention sur le projet de collecte en apport volontaire des biodéchets, avec un traitement de ces derniers en régie directe, pour répondre aux dispositions de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, qui prévoit de généraliser le tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023 pour les ménages.

Votre syndicat souhaite assurer, en régie, le déconditionnement et l'hygiénisation des biodéchets et privilégier la méthanisation agricole pour valoriser ces déchets préalablement traités. Vous précisez que la mise en oeuvre de ce projet n'est pertinente que si ce dernier est associé à une filière de collecte sur tout le territoire du SDOMODE.

En vertu des principes de spécialité et d'exclusivité qui régissent les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes, le SDOMODE ne pourra intervenir sur cette compétence que si ces statuts l'y autorisent.

Vous avez présenté votre projet à Madame la sous-préfète de Bernay, lors d'une réunion qui s'est tenue le 18 juillet dernier.

Les services de l'État ont été sensibles au côté vertueux de la démarche engagée par le SDOMODE et à la volonté de proposer un service de qualité aux habitants de ce territoire à un coût raisonné.

C'est pourquoi, je vous propose de travailler sur une évolution statutaire avec mes collaborateurs au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité, pour permettre au SDOMODE de disposer des compétences dont il a besoin pour mener à bien cette mission.

Toutefois, j'appelle votre attention sur le fait que les statuts, tels qu'ils seront rédigés, pour répondre à vos contraintes, ne pourront être que **transitoires**.

Je vous engage, dès à présent, à examiner avec les élus du syndicat, un transfert de la totalité de la compétence collecte de déchets ménagers et assimilés, dans un délai raisonnable, qui ne saurait aller au-delà de l'année qui suit le prochain renouvellement des conseils municipaux.

Bien à vous.

Jérôme FILIPPINI